

COLLECTION

DE

DOCUMENTS INÉDITS

SUR L'HISTOIRE DE FRANCE

À

1
202
64

COLLECTION
DE
DOCUMENTS INÉDITS

SUR L'HISTOIRE DE FRANCE

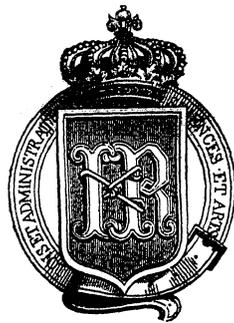
PUBLIÉS

PAR ORDRE DU ROI

ET PAR LES SOINS

DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

RAPPORTS AU MINISTRE



PARIS

IMPRIMERIE ROYALE

M DCCC XXXIX

À

RAPPORTS

AU MINISTRE

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

I.

RAPPORT DE M. AUGUSTIN THIERRY.

MONSIEUR LE MINISTRE,

A la fin de l'année dernière vous m'avez fait l'honneur de me charger de diriger le travail d'une collection des chartes de communes et des statuts municipaux des villes de France, ainsi que des statuts et règlements des anciennes corporations d'arts et métiers, recueil destiné à éclaircir les origines et l'histoire du tiers état. Comme vous me laissiez une entière liberté relativement à la conduite et à la division du travail, j'ai cherché premièrement à me faire une idée nette et précise de ce que devrait être un recueil complet des monuments de l'histoire du tiers état, pour qu'un tel recueil pût rivaliser avec les grands ouvrages d'érudition consacrés à l'histoire de la noblesse et du clergé, et qu'il fût digne de la haute fortune politique de ce troisième ordre, le dernier en date, longtemps le moindre en pouvoir, mais que la Providence destinait à vaincre

les deux autres, et à les absorber dans une seule masse nationale, désormais compacte et homogène. Les différents genres de matériaux capables de figurer comme documents de l'histoire civile et politique du tiers état ou de la bourgeoisie française m'ont semblé pouvoir être rangés sous plusieurs chefs spéciaux, selon qu'ils se rapportent à la condition privée ou publique des personnes roturières, à leur existence dans la famille, dans la corporation industrielle, dans la commune, dans la province et dans l'état. Il m'a semblé que ces diverses classifications pouvaient se réduire à quatre, et donner naissance à quatre collections particulières ou à quatre divisions du recueil général, que je vais indiquer ici en les énumérant, non d'après l'ordre logique, mais d'après l'ordre de publication successive que je crois à propos de suivre.

1. Collection des documents de toute espèce relatifs à l'état des villes, bourgs et paroisses de l'ancien royaume de France et des provinces dont la réunion a formé la France actuelle, savoir : Chartes de communes concédées par les rois ou les seigneurs; — Statuts municipaux des villes; — Ordonnances, lettres et actes quelconques qui, à diverses époques, ont accru, modifié ou aboli, dans les différentes localités, les droits et les privilèges communaux; — Actes royaux ou seigneuriaux relatifs au redressement de certains abus et à l'exemption de certaines redevances, tailles ou péages en faveur de telle ou telle ville, bourg ou paroisse de France.

2. Collection des documents relatifs à l'état de la bourgeoisie considérée dans ses diverses corporations : Statuts constitutifs des anciens corps d'arts et métiers; — Actes et règlements relatifs aux maîtrises et aux jurandes, aux conseils de prud'hommes et aux consulats du commerce; — Ordonnances royales ou municipales concernant la pratique des lois, le bar-

reau, la médecine et la chirurgie, l'exercice de toutes les professions lettrées ou non lettrées, libérales ou industrielles.

3. Collection des actes relatifs à la convocation et à la tenue des états provinciaux et des états généraux du royaume, au mode d'élection des députés du tiers état, à leur nombre, à leurs prérogatives et à leur manière de délibérer; — Procès-verbaux des séances des états, soit provinciaux, soit généraux, depuis leur première convocation jusqu'en 1789.

4. Collection d'actes relatifs à l'état des personnes roturières, soit de condition serve, soit de condition libre : Affranchissements de familles ou d'individus; — Octrois de privilèges royaux à certaines personnes ou à certaines familles bourgeoises; — Concessions du titre de bourgeois du roi; — Privilèges royaux ou seigneuriaux accordés pour l'exemption de toute sorte de servitudes réelles ou personnelles à des habitants du plat pays non réunis en communauté; — Requêtes adressées aux cours souveraines des provinces et au parlement de Paris, pour la jouissance du droit de franchise de corps et de biens; — Jugements rendus en faveur de ces réclamations ou contre elles.

Après avoir en quelque sorte mesuré de l'œil cette longue carrière, qu'il ne me sera pas donné de parcourir, car toute une vie d'homme n'y suffirait pas, je me suis renfermé, monsieur le Ministre, dans le cercle que me traçaient vos instructions, et je n'ai plus songé qu'à la mise en œuvre des deux premières parties du recueil : la collection des chartes municipales et celle des statuts des corporations d'arts et métiers. Pour arriver à la découverte des pièces inédites dont l'une et l'autre doivent se composer, il fallait qu'un dépouillement général fût entrepris à la fois dans toutes les archives de France. Le soin d'explorer les Archives du royaume et les bibliothèques de Paris me regardait seul; mais, pour l'exploration des ar-